

Image not found or type unknown



Arrangement avec mon employeur

Par **eric**, le **24/10/2010** à **19:52**

Bonjour, je désire être licencié après un plan social pour créer une société, de ce fait j'envisage une formation cependant mon poste n'est pas supprimé. Mon employeur peut-il s'arranger, sans que je sois pénalisé pour autant. Il me propose de faire un avenant d'un poste de base, mais affiche sur la liste des postes supprimés sachant que ma formation est rémunérée par l'employeur. Concrètement, je veux savoir si je garde mon salaire d'origine pendant cette formation. J'espère être clair. Merci de vos futures réponses. Cordialement